les braves citoyens, républicains ou autres, qui demandent que le pays soit bien gouverné et bien administré. La sécurité, le bien-être moral et matériel avant tout !

» Le général L'Hériller a consacré la journée à des visites aux notabilités municipales, sans oublier, bien entendu, de vieilles relations douaisiennes qu'il a particulièrement à cœur.

» Il a pu, également, visiter quelques communes avoisinantes.

» Dans la soirée, un grand nombre de nos concitoyens ayant manifesté le désir de se rencontrer avec leur éminent compatriote, une réunion a été promptement organisée. Elle a eu lieu au *Café du Bon Goût*. Des invitations avaient été lancées à la hâte, mais quiconque se donnait pour Douaisien était sûr d'être bien accueilli.

» Car il ne s'agissait pas d'une œuvre de politique; on voulait honorer, entourer de sympathies un Douaisien qui honore lui-même sa ville natale et mérite toutes les affections.

Aussi, toutes les classes sociales, patrons et ouvriers; tous les partis, voire des opportunistes, étaient-ils représentés à cette réunion purement douaisienne. Encore une fois, la politique — pouah ! — en était bannie.

» C'est vous dire avec quel entrain, avec quel enthousiasme la venue du général a été saluée d'applaudissements et de vivats. Chacun s'empressait autour de lui. Chacun voulait lui serrer la main à titre de compatriote. Il y eut des affections touchantes, certains tenant à rappeler au général l'Hériller, qui ne l'avait pas oublié, du reste, que son père fut son ami d'enfance.

» Jamais je le répète, réunion plus cordiale. Sauf l'auteur de ces lignes, qui n'a pas encore droit de cité, mais qui a eu l'honneur de servir sous les ordres de L'Hériller, on était entre Douaisiens.

» Un Douaisien de vieille roche, M. Boissonnet, le fit ressortir en termes éloquents, en portant un toast au général, « un des plus glorieux enfants de la cité ».

» A cette heure avancée, nous ne pouvons donner une analyse même sommaire de cette improvisation brillante comme forme, et surtout noblement inspirée. M. Boissonnet a du cœur. Il fit vibrer dans tout l'auditoire la fibre du véritable patriotisme.

» Acclamé, le général prend la parole à son tour :

« Mes chers amis,

» Car il n'y a ici que des amis, les uns me connaissent depuis l'enfance, *d'autres qui savent que j'étais* l'ami de leur père. Comme vous tous, je suis Douaisien, Douaisien dans l'âme, et rien ne saurait plus m'émouvoir que de me retrouver au milieu de vous.

» A Douai, je dois tout ce que je suis devenu. Né pauvre, la municipalité de notre chère ville soutint mes débuts scolaires. Entré à Saint-Cyr, je fis de mon mieux pour justifier cet appui.

» Quel bon et joyeux temps que celui de ma jeunesse douaisienne ! Camaraderies charmantes dont le souvenir ne s'efface jamais. Sans rancune les uns les autres pour les *taloches* largement distribuées, on s'est retrouvé dans la vie toujours bons compatriotes et le cœur sur la main.

» Oui, toujours, croyez le bien, on rêve de son clocher, — je devrais dire ici de son beffroi. M. Boissonnet a bien voulu faire allusion à mes campagnes militaires. Loin, bien loin de notre cité, c'est à elle que je songeais sans cesse, non seulement parce qu'une mère admirable y guettait mon retour, mais parce que les vrais amis sont au pays natal.

» A ce sujet, laissez-moi m'abandonner à de vieux souvenirs.

» Au Mexique, chargé d'un commandement difficile, j'étais accablé des plus graves soucis. Quand on commande, il ne s'agit pas simplement de bien se battre : il faut veiller au sort des troupes qu'on a sous ses ordres et qui peut dépendre de la vigilance et de l'habilité du chef. Ah ! ce n'est pas tout rose que de commander. Et puis, à des milliers de lieues de France, le colonel comme le soldat a la nostalgie du pays. Son cœur signe, ses nuits sont sans sommeil. Je l'éprouvais cruellement bien des fois. Notamment, après certaine rencontre où j'étais torturé d'anxiété. Quand soudain, à l'aube, à la porte de ma tente, un des nôtres, un Douaisien, vint me sonner, comme *Diane*, l'air aimé des *Enfants Gayant*. C'était Douai, c'était le chant natal. Je me sentis tout réconforté.

» Le général fredonne les premiers vers de l'hymne de *Gayant*, et M. Amédée Dupire, notre sympathique concitoyen, qui lui avait ménagé autrefois cette patriotique aubade, traverse la salle, et, *aux applaudissements unanimes*, vient serrer la main de son ancien colonel.

» A mon retour du Mexique, reprend le général, Douai, — M. Boissonnet l'a rappelé, — me fait un accueil des plus flatteurs Je fus reçu solennellement avec des démonstrations qui eussent été excessives, si l'on n'avait voulu honorer la ville elle-même en fêtant un de ses enfants. Mais, soyez-en bien assurés, quelque orgueil que j'eusse de cette magnifique réception, ma joie n'est pas moins grande aujourd'hui mon cœur n'est pas moins touché de cette simple et amicale réunion. Entre Douaisiens c'est, avant tout, affaire de cœur. Mes amis, je bois avec vous à la prospérité de Douai. Douai a droit à tout notre dévouement. Aucun de nous ne le lui refusera.

» Aux Douaisiens ! »

» Cette allocution, prononcée avec une bonhomie charmante, a été scandée, nous n'avons pas besoin de le dire, par les applaudissements, et les bravos de l'auditoire. C'était à qui s'empresserait auprès du général pour choquer le verre, et surtout pour recevoir de lui une poignée de main, un mot amical. Nous avons rarement assisté à une réunion où tant de sympathies fussent plus unanimes et aussi bien placées. — H. B.

## BELGIQUE

### Tribunal correctionnel de Courtrai

*Audience du jeudi 7 juin*

Présidence de M. TYTECA. — MM. DEBIE et DUJARDIN, assesseurs

Ministère public : M. VEYS.

**Affaire Sheridan ou du faux cachet**

(Suite.— Voir le journal d'hier.)

LE RÉQUISITOIRE

Dans un réquisitoire énergique, M. VEYS, substitut du procureur du roi, prouve la compétence du tribunal correctionnel en la matière, expose l'accusation portée contre le prévenu et pose ses conclusions.

Quant à la compétence du tribunal, est-ce un délit politique ou un délit de droit commun entraînant des conséquences politiques? Non, répond-il. Que reproche-t-on à M. Shéridan? La contravention contre un article du code pénal défendant de confectionner un cachet imitant celui d'un industriel ou d'un particulier. L'application de ce cachet n'a pas entraîné l'invalidation des élections, beaucoup d'autres irrégularités, telles que signature de procès-verbaux à domicile, même par un scrutateur qui ne l'avait jamais été, ratures, etc., etc. la commandaient.

A la Chambre, on a eu raison de dire que l'élection de Mouscron c'était « une véritable bouteille d'encre. » Qu'a fait M. Shéridan ! Alors que les paquets de bulletins étaient faits, il brise le cachet, et pour réparer sa maladresse, il en fait confectionner un analogue, avec une légère différence à Lille, qu'il emploie. Ce fait est répréhensible et il est punissable d'une peine variant de 3 mois (minimum) à 3 ans (maximum).

La question du dogme est nette dans l'occurence. Parce que M. Shéridan commet une maladresse a-t-il le droit de violer la loi? Evidemment non. On m'opposera, sans doute, continue l'honorable organe du ministère public, que, pour violer cet article de la loi, il faut avoir l'intention de nuire. Je réponds à cela que non, puisque, chaque fois que la loi implique cette intention, elle l'ajoute. Ainsi, pour la calomnie, la loi a soin d'ajouter : méchamment, pour l'abus de confiance : frauduleusement.

M. Shéridan le sait mieux que tout autre; il a commis une irrégularité et mieux que tout autre il devait en comprendre la portée.

Sur ce fait-là, il n'y a pas de doute sur sa culpabilité, quant aux circonstances aggravantes qui l'entourent on n'en est qu'aux soupçons.

M. Veys conclut à la culpabilité du prévenu.

LES PLAIDOIRIES

M. DERVAUX, avocat à la cour d'appel de Gand, a présenté la défense du prévenu.

L'élection de Mouscron, dit-il, est une véritable bouteille à l'encre. Et pourquoi ? Parce que rien de ce qui a été fait n'a été examiné avec calme ; Mouscron était porté jusqu'à la folie politique. Les deux partis se sont emparés de toutes les irrégularités commises et en ont chargé M. Shéridan, parce qu'on le soupçonnait. Les agissements de la députation permanente ont même été odieuses, puisque les débats n'ont pas été faits contradictoirement. Tout le monde chargeait M. Shéridan et maintenant — sentiment auquel nous tenons à rendre hommage — on vient le disculper de tous ces actes d'odieuse malhonnêteté.

Le ministère public a eu tort de parler de soupçons.

M. Shéridan a brisé par mégarde les cachets et pour échapper aux reproches de l'administration supérieure, a fait usage d'un cachet analogue, mais pas semblable. On lui reproche encore d'avoir fait signer le procès-verbal en blanc. Mais M. Dubiez vient de le dire lui-même; M. Shéridan travaillait encore seul dans le bureau électoral, que les membres abandonnaient, par suite de l'atmosphère surchauffé de la salle. Naturellement qu'il a pu faire des erreurs, travaillant seul dans cette salle si petite où la foule haletante faisait tant de bruit ; constatez aussi la parfaite correction de M. Shéridan qui demande avant le scrutin qu'on nomme un autre secrétaire.

Quant à la compétence du tribunal, en cette matière, la loi ne définit pas le délit politique et le délit de droit commun; celui-ci devient politique si le but est d'atteindre l'ordre politique. Or le cachet constituait la cause de l'annulation et qu'y a-t-il de plus politique que les élections ? Donc cette affaire doit se dérouler devant un jury.

La fabrication du cachet constitue-t-il un faux ? Non, M. Shéridan a fait faire un cachet aux initiales F B et non J B, d'ailleurs il ne peut y avoir de faux que quand il a pour but de nuire. Ce principe est général et s'applique à toutes les espèces de faux. Ce n'est ni un timbre ni une marque qui a été imité mais un simple cachet. Il n'y a pas même d'éléments matériels qui prouvent le faux. *Il fait faire un cachet F B* alors qu'il pouvait faire faire celui de J B, il ne l'a pas fait, il n'y a pas délit.

*M. Dervaux* conclut à l'incompétence du tribunal et dit qu'il n'y a pas même contrefaçon avec intention frauduleuse.

Le tribunal remet le prononcé au lundi 18 juin.

**Bruxelles.** — *Banquet de la section française au Grand Concours.* — Il a eu lieu, hier soir, à l'*Hôtel Mengelle*. Magnifique, ce banquet; de 300 à 400 convives. Admirablement ordonnancé par le très courtois président de la chambre française de commerce à Bruxelles, M. Rolland. On a remarqué à la table d'honneur, présidée par MM. Bourée, ministre de France, et Beernaert, chef du gouvernement belge, MM. Muzet, commissaire général de France, le comte d'Oultremont, Léon Somzée, le comte du Chastel, Systermans, député de Bruxelles, les délégués hollandais, des Etats-Unis, d'Angleterre, d'Allemagne.

A l'heure des toasts, M. Bourée a lu un discours dont nous reproduisons les passages saillants :

« Si en toute circonstance, il est heureux et profitable à nos intérêts de faire ressortir le complet, le cordial accord de sentiments et d'idées existant entre la légation de la république et nos concitoyens fixes ou de passage à Bruxelles, cette manifestation emprunte à la solennité du jour un caractère d'une portée beaucoup plus considérable encore. En effet, Messieurs, si je représente parmi vous le gouvernement de la France, vous en personnifiez, vous, à des titres divers, la pensée dominante. Les aspirations et les vœux, lesquels peuvent se ramener à une formule très simple et très claire :

» Nous sommes des travailleurs qui voulons travailler. (Applaudissements chaleureux.)

» Nous voulons activer nos usines, faire produire à nos manufactures, étendre et multiplier nos relations d'affaires avec l'étranger en développant le mouvement de nos échanges dans le monde.

» *Nous pouvons le proclamer bien hautement*, sans que personne puisse assurément en concevoir d'ombrage.

» Mais pour atteindre cet objet de nos désirs, il nous faut deux choses :

» L'ordre chez nous-même et pour tous ceux qui viennent s'asseoir à notre foyer, la paix au dehors; cette paix dont M. Goblet, dans un récent et éloquent discours, a précisé la nature aux applaudissements unanimes de la Chambre française, et qui doit reposer sur le respect réciproque des droits de chaque nation sans coûter à la dignité d'aucune d'elles. (Vifs applaudissements.)

» L'ordre, Messieurs, nous l'avons, et on ne saurait le dire trop haut, nous l'avons depuis assez longtemps pour que le gouvernement de la République soit en situation et en droit d'en répondre aux regards de tous.

» Pour la paix, c'est autre chose ! (Mouvement).

» Malheureusement, il ne dépend pas de nos seuls efforts qu'elle soit mise à l'abri de toute atteinte.

» Cependant le fait de la désirer aussi sincèrement, aussi fermement que nous le faisons, la sagesse, la modération, le sang-froid dont notre gouvernement et la nation ont donné, à plusieurs reprises, de significatifs témoignages, nous constituent de sérieuses raisons d'espérer qu'elle échappera aux sombres pronostics dont on l'a parfois menacée plus que de raison peut-être. (Applaudissements.)

» En tout cas, Messieurs, rien ne saurait plus efficacement contribuer à l'affermir que des journées comme celle d'hier, que ces grands concours internationaux où sont appelés à se rencontrer, à s'apprécier, à se lier, des savants, des artistes, des industriels venus de tous les coins du monde pour y apporter leur contingent d'études et d'efforts, accroître le fonds commun des connaissances universelles et mettre en lumière les causes profondes qui tendent à solidariser les intérêts et les besoins des nations, à l'encontre des difficultés secondaires qui les divisent, provoquent ces luttes affreuses contre lesquelles proteste de plus en plus la conscience humaine. (Longs applaudissements.)

» Pendant que, cédant à une confiance généreuse, nous préparons notre exposition de 1889, la Belgique nous a devancés dans la voie où nous nous engagions nous-mêmes et nous a conviés à ce Grand Concours qui s'annonce comme un grand succès. (Acclamations.) Mais en même temps son Parlement votait un subside important pour assurer sa large participation à l'exposition de Paris. (Applaudissements.)

» Nous lui devons donc la plus vive gratitude, tant pour ce qu'elle a fait que pour ce qu'elle fera.

» Aussi, est-ce pour nous une heureuse fortune que M. Beernaert ait bien voulu se rendre à l'invitation que nous lui avons adressée pour ce jour. (Longs applaudissements.) Il se rendra compte par lui-même des sentiments profondément sympathiques et reconnaissants que nous portons à son pays, au souverain qui préside de si haut à ses destinées, à son gouvernement et à lui-même. (Applaudissements répétés.)

» Ces sentiments, nous espérons qu'il voudra bien en rapporter l'expression au pied du trône, en même temps que l'écho des vivats chaleureux auxquels je suis assuré d'avance que vous répondrez unanimement, quand je vous demanderai, Messieurs de lever vos verres avec moi, de boire à la santé, à la prospérité et au long règne de LL MM. le roi et la reine des Belges. » (Longues acclamations).

Les paroles de M. Beernaert n'ont pas fait une moindre sensation que celles de M. Bourée.

Avec cette *maëstra*, ce souffle, cet élan qu'on lui connait, M. Beernaert a soulevé à tous les instants de chaleureux applaudissements par son allocution vibrante.

On a entendu ensuite M. Muzet, commissaire-général de France, qui a rendu au gouvernement belge, à ses ministres et à ses agents, ainsi qu'au comité exécutif, les plus grands hommages; M. d'Oultremont et M. Somzée, qui ont remercié avec effusion; M. Jules Carlier, délégué de la section belge à Paris, qui a parlé avec une éloquence entraînante de nos bons rapports avec la France, de la sécurité que nos exposants sont assurés d'y trouver, de la bonne volonté où nous sommes d'y être brillamment représentés.

**La grâce de Falleur et de Schmidt.** — Il résulte d'une lettre quasi-officielle que Schmidt et Falleur seront définitivement graciés dans peu de jours, avant le 15 au plus tard.

On s'attend donc de jour en jour au retour de Falleur.

Les autres condamnés des grèves bénéfieront du même arrêté de grâce.

**Les faux billets de banque français de 300 francs. — La visite de M. Gobert à Bruxelles. — Descente du parquet. — Découverte de faux billets.** — Depuis quelques jours M. Gobert, l'expert de la banque de France, est arrivé à Bruxelles ayant été appelé en témoignage dans une affaire de bons-poste.

Voulant profiter de son voyage pour rechercher les fabricants de faux billets français qui jusqu'ici n'ont pas été découverts, M. Gobert s'est rendu mercredi chez M. Rossel, commissaire de la division centrale, qui l'a mis en rapport avec l'officier judiciaire Tilkin.

La première visite de ces deux messieurs fut à la Bourse où leur présence fit sensation; M. Tilkin obtint des renseignements précieux, et avec M. Gobert il rendit visite jeudi à plusieurs agents de change à l'effet de savoir s'il n'avaient pas reçu en payement de faux billets.

Leur première visite fut pour l'agent de change du boulevard Anspach, qui déclara qu'en son absence son fils avait reçu d'un M. D..., habitant rue de Grétry, quatre billets qu'il ignorait être *faux, et qu'il avait remis au notaire De Doncker* qui, lui-même, les avait envoyés en payement à un client habitant Paris, *lequel les présenta* à la Banque de France où ils furent enfin déclarés faux.

Le notaire De Doncker prévint l'agent de change M. D...; au moment où MM. Gobert et Tilkin pénétraient chez M. D..., celui-ci était occupé à écrire à la Banque de France afin de se faire indemniser de la perte qu'il allait subir.

A la suite de son entretien avec MM. Gobert et Tilkin, M. D... leur fit une révélation importante : il leur déclara qu'un agent de change, M. B..., demeurant rue du Marché-aux-Herbes, était en possession de deux billets faux qui lui avaient été remis par un nommé H.

MM. Gobert et Tilkin ne perdirent pas un instant et se rendirent chez l'agent de change B... qui était en voyage depuis quelques jours. Son employé déclara avoir conservé les deux billets et les avoir inscrits régulièrement à son livre.

Immédiatement le parquet fut informé de ces faits et vendredi après-midi, il se rendit chez M. D.., agent d'affaires, rue Grétry, où, à la suite d'une perquisition, une nombreuse correspondance fut saisie. M. F... l'employé de l'agent de change B..., qui se trouvait en bourse, fut invité à donner des explications à la justice.

Le parquet se rendit ensuite, dans la soirée, à la division centrale où l'agent de change D... et l'agent d'affaires de la rue Grétry furent interrogés. Ce dernier prétend être de bonne foi et avoir reçu les faux billets en payement d'un bookmaker sur le champ de course de Boitsfort.

L'instruction continue.

**Mouscron.** — *Visites dangereuses.* — Les nommés Vandezande et Briaert, voleurs qui se sont acquis une triste célébrité, rodent, en ce moment, aux environs de Mouscron. La gendarmerie est à leurs trousses et ne tardera probablement pas à les arrêter.

**Reckem.**—La commune de Reckem vient de recevoir à son tour les importunes visites de MM. les voleurs. Chez M. Dounte, ils ont tué une chèvre et en ont volé une autre; chez M. Watteau, ils se sont emparés des lapins et chez M. Dals ils ont fracturé la porte et ont du déguerpir bredouille, ayant été dérangés dans leur besogne.

La chèvre qu'ils avaient tuée chez M. Dounte a été retrouvée sur le teritoire d'Halluin, ce qui fait supposer que, poursuivis par les douaniers, ils ont dû abandonner leur butin.

**Mont-à-Leux.** — La paroisse Saint-Antoine du Mont-à-Leux commence, aujourd'hui, l'octave solennelle en l'honneur de son glorieux patron. Voici l'ordre des offices divins :

DIMANCHE 10 JUIN, 5 h. 1/2, première messe; 7 h. 1/2, deuxième messe; 9 h. 1/2, grand'messe suivie de la procession du Très-Saint Sacrement. L'après-midi à 4 h., salut solennel pendant lequel sermon d'ouverture. Pendant la semaine, la première messe à 5 heures 1/2, la seconde à 7 h. 1/2, le salut à 8 heures.

MERCREDI 13 JUIN, fête de Saint-Antoine de Padoue, patron de la paroisse à 5 h. 1/2, 7 h. 1/2, messes en l'honneur de Saint-Antoine à 9 h. 1/2, messe solennelle et sermon apres l'Evangile. L'après-midi à 4 heures, salut solennel et sermon.

DIMANCHE 17 JUIN messes à 5 h. 1/2, 7 h. 1/2, 9 h. 1/2 avec sermon après l'Evangile. A 3 h., Salut solennel, sermon de clôture et *Te Deum*.

Tous les sermons seront prêchés par le R.P. Jules, récollet du couvent de Montignies-sur-Sambre.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 9 juin.* — Louis Fondeur, rue Ste-Thérèse, 35. — Marie Lezy, Hôtel-Dieu. — Elisa Wateau, rue d'Alma, fort Wattel, 22. — Alphonse Goethals, rue Philippe-le-Bon, 31. — Lucien Lecombie, rue de la Paix, 53. — Médard Delporte, rue de Larochefoucauld fort Vandamme. — Leopold Demol, rue de l'Epeule, 61. — Jean Rombaut, rue de l'Epeule, cour Lampe, 31. — Amélie Hottebaert, rue des Longues-Haies, cour Dupureur, 1. — Jules Duthoit, rue de la Basse-Masure, 61. — René Palmer, rue Parmentier, 9. — *Mariages du 9 juin.* — Félix Hubben, 23 ans, comptable, rue Daubenton, 98, et Adèle Leleu 25 ans, sans profession, rue d'Inkermann, 68. — Jules Lézy, 25 ans, tisserand, à Wattrelos et Clémence Vandendorpe, 24 ans, bobineuse, rue de la Vigne. — Jules Hennebo, 22 ans, rentreur, rue de Lille, 143, et Mrrie Vancauwenberghe, 23 ans, tricoteuse, rue d'Italie, 32. — Achille Scache, 20 ans, tisserand, rue Lafontaine, et Marie Merchez, 21 ans, rattacheuse, rue de la Paix, cour Lefebvre, 8. — Jules Lefebvre, 32 ans, mécanicien, sentier de la Basse-Masure. et Célestine Vanisseghem, 21 ans, tisserande, rue de la Basse-Masure. — Charles Benthuys, 33 ans, tisserand, rue de l'Alouette, 23, et Georgine Vandewiele, 24 ans, tisserande, rue Deregnaucourt, 45. — Henri Duhamel, 23 ans, employé de commerce à Croix, et Eugénie Houfflin, 20 ans, sans profession, rue des Fleurs, 1. — *Déclarations de décès du 9 juin.* — Louis Mordacq, 9 mois, rue de Wasquehal, cour Lefebvre, 5. — Théophile Vanhoorde, 41 ans, tisserand, rue de l'Ermitage, cour Billaux. — Charles Vanhuysse, 53 ans, bourrelier, rue Darbo, cour Tiberghien, 11. — Lempire, présenté sans vie, boulevard de Paris, 16.

*TOURCOING.* — *Déclarations de naissances du 9 juin.*— Madeleine Warhem, rue Saint-Joseph.— Gustave Daleux, rue des Carliers. — Germaine Gourdin, rue du Chêne-Houpline. — Madeleine Depoortere, rue du Moulin-Fagot. — Thérèse Lelong, rue de Menin — Oscar Lecoutre, au Vinage. — Emile Parent, rue Pré de la Bailli. — *Déclarations de décès du 9 juin.* — Clémence Vandewallle, 11 ans, 11 mois, rue Famelaert. — Achille Naessens, 1 mois, rue de la Latte. — Valentin Bourgeois, 7 mois, rue de la Latte. — Edouard Vincent, 33 ans 9 mois, apprêteur, au Blanc-Seau. — Alphonse Stalens, 19 ans 7 mois, manœuvre de maçon, aux Orions.

## Convois funèbres & Obits

Un obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 11 juin 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Désiré-Fortuné LORIDANT, marguillier de la paroisse Sainte-Elisabeth, ancien commissaire-priseur, veuf de Dame Sophie DAUCHY, décédé à Roubaix, le 1er mai 1888, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — La Confrérie de la Bonne Mort fera dire une Messe, le mardi 12 juin, à 7 h. 1/2 ; messieurs les marguilliers de la paroisse Sainte-Elisabeth feront célébrer un Obit, en ladite église, le même jour, à 10 heures, et messieurs les membres de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Martin feront dire une Messe, en l'église Saint-Martin, le mercredi 13 courant, à 7 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

*Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église SAINT-MARTIN*, à Roubaix, le lundi 11 juin 1888, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Victor-Joseph WACRENIER, époux de Dame Anaïs NADAUD, décédé à Roubaix, le 21 mai 1887, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le lundi 11 juin 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Charlotte DESBONNET, veuve de M. Jean-Denis BRIFFAUT, décédée à Croix, le 6 mai 1888, dans sa soixante-dix-septième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Mouveaux, le jeudi 14 juin 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Jules-Xavier-Joseph SAMARCQ, décédé à Mouveaux, le 31 mai 1887, à l'âge de 22 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 11 juin 1888, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Napoléon DECLERCQ, époux de Dame Sylvie GRENEZ, décédé à Roubaix le 3 mai 1888, dans sa 75e année administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

# VARIÉTÉS

## TROPPMANN

### L'ASSASSIN DE LA FAMILLE KINCK, DE ROUBAIX

(Suite.) Voir le *Journal de Roubaix* du 4 juin)

Quelque invraisemblable que fût la possibilité de trouver ce fameux portefeuille, deux journalistes firent une expédition en Alsace : MM. Henri Marcey et d'Herbinville ; ils firent un fort beau voyage; mais à leur retour ils durent rendre compte de leur déconvenue ; ce fut le *Gaulois* qui publia leur récit.

Cette affaire de portefeuille n'avait nullement retardé les opérations de la justice. Ainsi que nous venons de le voir le pourvoi fut rejeté le 13 janvier. Dès le lendemain, la place de la Roquette fut envahie toutes les nuits par une foule qui, nous devons le dire, venait là comme à une partie de plaisir ; mais jamais les bois de justice n'étaient dressés. Que se passait-il donc ?

Il se passait une chose extraordinaire comme tout ce qui se rapporte à l'affaire Troppmann. Un recours en grâce avait été adressé à l'Empereur. Contrairement à ce qui se produit d'habitude, l'Empereur hésitait à statuer.

On se rappelle qu'au cours du procès, un témoin avait produit une grande impression. Madame Braig, propriétaire de la taverne de Londres, au n° 13 de la rue Grange-Batelière, avait reçu depuis le commencement de l'instruction des lettres de menace pour l'obliger à faire des révélations sur deux individus qui avaient accompagné Troppmann dans son établissement la veille du crime,

Madame Braig se rappelait en effet avoir vu trois consommateurs dont l'un la regardait avec une insistance qu'elle ne comprenait pas. Il parait que madame Braaig ressemblait étonnamment à madame Kinck. Ce ne fut que plus tard que cette particularité lui fut révélée.

Mise en présence de Troppmann, elle reconnut ou crut le reconnaître; mais celui-ci nia à *ce moment* être jamais allé à la taverne de la rue Grange-Batelière.

Comme on le voit, tout cela est assez obscur et ne mérite pas grande attention; mais tout d'un coup madame Braig allait devenir un personnage.

Les lettres de menace et de supplication qu'elle avait reçues avant le procès, et qu'elle continuait à recevoir depuis la condamnation, étaient signées HENRY, ce nom était précédé d'une croix.

Or l'empereur, quand il fut saisi du recours en grâce de Troppmann, reçut une lettre portant la même signature et lui disant que madame Braig était en situation de faire tout avouer à Troppmann.

Le jour même où l'Empereur recevait cette lettre, un individu attira l'attention des consommateurs de la taverne en regardant avec obstination par la porte vitrée. On courut à lui, mais il disparut après avoir jeté à terre une lettre adressée à madame Braig, et commençant ainsi :

« Madame,

« Vous serez appelée demain, si on » vous interroge, par pitié tâchez de faire » découvrir la vérité. »

En effet, le lundi matin 17 janvier, madame Braig reçut l'invitation de passer le jour même au cabinet de M. Emile Ollivier ministre de la justice,

— Madame, lui dit le ministre, connaissez-vous un monsieur Henry ?

— Non, monsieur le ministre, mais je reçois des lettres d'un individu qui signe de ce nom.

— Serait-ce celui-ci ?

Et ce disant, le ministre lui mit sous les yeux une lettre adressée à l'empereur : même écriture, même encre bleue, même signature : une croix et *Henry*.

— C'est bien le même qui m'a écrit.

— Est-ce avant ou après le procès ?

— Avant, pendant et après, j'ai reçu vingt-cinq lettres.

— Vingt-cinq ! fit le ministre en reculant.

— Les voici.

Et madame Braig remit au garde des sceaux un petit paquet... toute la correspondance.

Le ministre trouva la chose bien singulière. La lettre adressée samedi à l'Empereur avait du reste, le même but que celles que recevait madame Braig.

Le signataire suppliait sa Majesté de ne pas laisser exécuter Troppmann avant de l'avoir fait confronter encore avec la maîtresse de la traverne de Londres. Et c'est sur la lecture de cette lettre que le garde des sceaux avait voulu voir madame Braig.

— Une haute volonté, dit le ministre, désire que tout ceci soit éclairci. Vous verrez aujourd'hui Troppmann si vous voulez vous mettre à notre disposition. Du reste, madame, ajouta le ministre, soyez rassurée : la justice sait protéger tout le monde.

A deux heures de l'après-midi, madame Braig fut introduite dans la cellule de Troppmann. Elle était accompagnée de MM. Claude, chef du service de la sûreté, Souvras, inspecteur, et de M. de la Roche d'Oisy, directeur de la prison.

Sur la demande de madame Braig, on fit entrer également un employé de la maison parlant l'allemand.

Un autre détenu et un gardien de Paris se trouvaient dans la cellule. Troppmann avait la camisole de force.

A l'entrée de la prison, stationnait un nombre considérable de curieux qui n'étaient pas peu intrigués en voyant arriver une dame, en compagnie du chef de la sûreté et de son secrétaire.

M. Claude que Troppman a pris en affection, lui adressa la parole.

— Connaissez-vous cette dame ?

— Oui, répondit-il d'un ton satisfait, c'est la maîtresse de la taverne de Londres, rue Grange-Batelière ; c'est la troisième fois que je la vois.

— Vous êtes donc allé chez elle ?

— Oui, le 15 ou le 16 septembre.

— Seul ?

— Non, avec deux complices.

Madame Braig prit alors la parole en se servant du dialecte alsacien.

— Pourquoi ne voulez-vous pas dire la vérité, lui dit-elle.

— Si je vous avais vue, répondit le condamné, j'aurais avoué ; j'ai souvent pensé à vous.

— Regardez-moi bien. Est-ce que vraiment je ressemble à madame Kinck ?

— Ah ! oui.

— Et comment se fait-il que ma vue ne vous ait pas fait reculer ; n'avez-vous pas dû prendre cette singulière ressemblance pour un avertissement du ciel.

— Ah ! madame, votre vue m'a donné cette idée ; mais on est quelquefois trop engagé pour pouvoir reculer. Quel malheur que je ne sois pas retourné à votre maison ; je n'aurais plus osé...

— Sont-ce vos complices qui étaient avec vous chez moi ?

— Oui, mais je ne suis pas le plus grand coupable.

— Ne voulez-vous pas me dire leurs noms ?

— Non, demain je vous écrirai.

— Pourquoi pas maintenant !

— Je ne dois pas.

— L'un de vos complices s'appelle-t-il Henry ?

— Non, mais il signe quelquefois Henry; moi je connais un Henry, mais il n'en est pas : le plus coupable de nous, c'est le plus âgé que vous avez vu ; c'est un Luxembourgeois.

— Quel est son état ?

— Je vous le dirai demain.

— Madame Braig continua :

— Ne serait-ce pas un marchand de cochons de votre pays ?

A cette question, Troppmann partit d'un éclat de rire si franc et si sincère que madame Braig en resta toute stupéfaite.

— Comme on sait tout, fit Troppmann tout en continuant à rire.

Il faut savoir que les marchands de jeunes cochons, qui vont de village en village, en Alsace, sont généralement Bavarois ou Badois, c'est un type assez facile à reconnaitre.

— Comment pouvez-vous rire ainsi dans votre situation ? reprit madame Braig, tout interdite.

—Eh! je suis content de vous voir, ça me prouve qu'il y a encore d'honnêtes gens... ça me réjouit de voir encore avant ma mort une véritable honnête âme alsacienne, comme vous... Vous aurez beaucoup de bonheur, vous et vos enfants.

— Mais il y a bien des honnêtes gens dans le monde ?

— Oh oui M. Claude en est.

— Mais vous ne pensez donc pas à votre mère, reprit madame Braig.

A ces mots Troppmann rougit; des larmes feintes ou vraies montèrent à ses yeux mais il réprima ce mouvement et recommença à rire de plus belle.

Madame Braig insista de nouveau pour obtenir des aveux. M. Claude lui avait recommandait de ne pas prononcer le mot du portefeuille pour voir si Troppmann persistait dans son système.

— Mais pourquoi ne voulez-vous pas parler puisque vous avez donné des indications qui feront trouver les coupables...

— Oui, dit-il, mais dans le portefeuille on ne trouvera que deux noms; je ne dirai pas le troisième.

— Mais tout ce que vous dites-là, n'est-ce pas pour retarder votre exécution ? Voyons quand on a fait ce que vous avez fait on ne doit pas avoir peur !...

— Mais... mais...

Troppmann n'acheva pas sa pensée.

M. Claude lui montra une des lettres à l'encre bleue et signée Henry qu'il avait reçue.

— Connaissez-vous cette écriture ?

Oui vous la retrouverez dans le portefeuille.

— Mais dites la vérité, reprit madame Braig ; c'est encore un moyen d'obtenir votre pardon devant Dieu, car vous allez entrer dans un autre monde.

— Peut-être demain.

— Non, si vous avouez, je ferai des démarches, je vous promets..,

Troppmann, à ces mots changea de physionomie ; ses yeux prirent un éclat terrible.

Son interlocutrice lui reprocha ce mouvement de colère ; il se radoucit.

Vainement, on essaya d'obtenir de Troppmann des révélations immédiates. La séance se termina ainsi.

M Claude avec insistance :

— Puisque vous ne voulez pas parler, pourquoi ne pas écrire tout de suite ?

— Non. Madame m'a donné une bonne inspiration ; mais j'écrirai mieux après une nuit de repos... Je vous écrirai tout, madame.

— Je puis y compter ?

— Ma parole d'honneur.

— Votre parole d'honneur, mais comment pouvez-vous y croire ? vous avez toujours menti.

Troppmann repartit d'un nouvel éclat de rire, qui stupéfia tous les assistants.

— Et même reprit madame Braig vos mensonges étaient assez bêtes.

— Oh oui ! reprit le condamné, oh oui ! je suis bête, autrement ils ne me tiendraient pas ici.

— Alors vous ne voulez rien dire aujourd'hui ?

— Non, les complices seraient tout de suite arrêtés.

— Avez-vous fait de la fausse monnaie?

— Je vous le dirai demain,

Il fut impossible d'obtenir davantage ; cette confrontation toutefois avait eu l'immense avantage de lever tous les doutes. L'Empereur à qui il fut rendu compte exactement de ce qui s'était passé, n'hésita plus ; madame Braig, d'ailleurs, n'avait pas reçu la moindre lettre.

L'exécution désormais devenait imminente.

(*A suivre*) ESCOFFIER.

# DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

**M. Carnot à Fontainebleau**

Paris, 10 juin. — C'est définitivement à Fontainebleau que M. Carnot ira passer la saison d'été.

**M. Boulanger et le général de Miribel**

Paris, 10 juin. — M. Boulanger a déclaré à un reporter du *Gaulois* que, contrairement à ce qui a été affirmé, il n'a jamais refusé au général Négrier l'autorisation de se mettre à la tête des troupes revenues du Tonkin, qui le 14 juillet 1886, défilèrent en tête de l'armée à Paris.

M. Boulanger a déclaré à ce même reporter que pendant son passage au ministère de la *guerre*, il ne fit jamais appeler le général de Miribel pour le consulter au sujet de la mobilisation et, sans prétendre contester les brillantes qualités du général de Miribel, il a ajouté que lui, ministre de la guerre, jamais le général de Miribel n'eût été appelé aux fontions de chef de l'état major général.

**Français et Italiens**

Paris, 10 juin. — Suivant une dépêche de Rome adressée au *Gaulois*, le ministre de l'intérieur italien a été informé que 200 ouvriers italiens réfugiés dans le bois de Passy (Haute-Marne) avaient adressé une dépêche à M. Menabrea demandant à être repatriés pour échapper aux menaces de cinq cents ouvriers français.

Le *Gaulois* ajoute que des renseignements particuliers confirment cette nouvelle.

**Un manifeste bonapartiste**

Paris, 10 juin.— Le *Gaulois* croit pouvoir affirmer qu'un important manifeste bonapartiste paraîtra aujourd'hui ou demain.

Ce manifeste insisterait sur la nécessité de la révision et de l'union des droites jusqu'à concurrence des intérêts impérialistes.

**Déclaration de M. Tisza**

Budapesth, 10 juin.— M. Louis Tisza, remerciant la délégation hongroise pour l'élection de la présidence constate que dans la situation actuelle l'alliance de la paix constitue l'unique point de repos.

La politique sage et prévoyante de l'Autriche-Hongrie peut éviter les conflits, toutefois les mesures de defense sont militaires.

**La crise ministérielle espagnole**

Madrid, 10 juin.—La rumeur de la crise ministérielle continue à circuler, mais les ministres gardent une grande réserve à ce sujet.

Dans les cercles politiques, on croit que *la crise éclatera et que tous* les ministres démissionneront.

Romero Rolledo interpellera demain le cabinet au sujet du bruit de démission.

Les républicains interpelleront sur la politique extérieure.

# AVIS
## AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Depuis quelques jours, une maison de grains et fourrages de la place de Roubaix annonce au public qu'elle vend des avoines du pays à 17 fr. 50 les 100 kilos.

Vu les cours actuels de tous les marchés ce prix ne peut être pratiqué. Nous, négociants-marchands de grains et fourrages soussignés, avons effectué un achat de l'avoine annoncée et avons immédiatement reconnu que la susdite avoine était de provenance étrangère.

Dans l'intérêt du commerce local, nous croyons qu'il est de notre devoir de mettre les consommateurs en garde contre de semblables agissements.

Louis Scotté, L. Vanhoutte-Petit, Lepers-Tanchon, Pierre Delcroix, Joseph Scotté, Lambert-Desmazure, Florentin Leman, J. Fournier-Seynave, Pierre Flipo, A. Lambert fils, E. et M. Fournier. 17222—3306


# Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE de TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

Spécialement :

VOIRIE : Pavages, Sables et Graviers

Terrassements pour nivellements avec grand matériel

FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERREES

BATIMENT : Couverture, Zinguerie et Plomberie

Réparations. Grande célérité

# LE MASSON

*Dentiste* Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

MAISON

# A. Carette-Duburcq

87, rue d'Italie, Roubaix

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Réparations en tous genres

TRAVAUX FAITS AVEC SOINS ET RAPIDEMENT

Spécialement :

Pavages, Carrelages, Sables

CIMENTS, GRAVIERS pour jardins, etc.

16403

# ADRESSES COMMERCIALES

*de Roubaix-Tourcoing*

TISSAGE-FILATURE ET MATÉRIEL POUR L'INDUSTRIE

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR TISSAGES, PEIGNAGES, FILATURES, ETC.)

Fabrique de peignes en tous genres pour lin, laine, coton et soie. Construction de mécaniques armures pour tissages mécaniques. Porte-fil mobile gradué tournant, système breveté s. g. d. g. Spécialité de pignons de broches pour filatures. Vente de pointes d'acier. Spécialité de barrettes et peignes hérisson. Réparations en tous genres. — **Delrue, Lemaire et Moïse Broux**, rue Neuve-de-Roubaix, 150, Tourcoing. 525

Spécialité de métiers à tisser en tous genres, mouvements six et douze boites. Pièces détachées, mécaniques armures, montages de jacquards. **Désiré Honoré**, rue Bernard, 19, Roubaix. 529

**Louis Couteau**, 263, Grande-Rue, Roubaix, usine à vapeur, rue Perrot, 26. — Fabrication de peignes, gills, barrettes et hérissons, pour peignages et filatures, breveté pour *temples, grils à ourdir*, vautoirs rectomètres, rots extensibles, temples et grils à ourdir d'occasion, peignes à cheveux. Nickelage à façon. 536

*A la Couronne d'Immortelles.* — **Couteau-Alard**, 265, Grande-Rue, Roubaix. — Occasions. Croix et portes-couronnes depuis 5 fr. On se charge de la pose. Achats de vieilles croix au cimetière. Grand choix de couronnes funéraires en tous genres. Se rend à domicile avec choix sur demande. 535

**César Deschamps**, constructeur et fondeur, breveté s. g. d. g., 141, Grande-Rue, Roubaix. — Construction de métiers à tisser en tous genres, pièces détachées pour tissage, spécialité d'armures mécaniques dites à tisser avec crochets simples et doubles. Nouvelle armure à 4 crochets remplaçant tous les excentriques. 500

**Edouard Defrétin**, *tourneur en bois*, 15, rue Plutarque, Roubaix. — Ouvrages pour filatures et tissages. Spécialité de blindage de bobinots. — Fabrique spéciale d'étripleines en métal, nouveau genre déposé. 60 0/0 d'économie. 501

*Tanneries, corroierie, fabrique de taquets.* **Clément Dupire, Roubaix**, rue Perrot, 27, usine à vapeur, rue du Duc, 22. — Préparation spéciale brevetée s.g. d.g., permettant d'employer les taquets, sans les mettre en huile, leur donnant plus de résistance et empêchant les taches sur les tissus. Courroies, fouets de chass, lanières. Spécialité de ressorts et de pièces détachées. Cartons pour armures, draps pour encolleuses, benzine, etc., etc. 503

*Commerce de vieux métaux.* Fer, fonte, cuivre, plomb, zinc. **Delphin Delcourt**, 91, rue Voltaire, derrière l'établissement du gaz, Roubaix. — Transmissions de mouvements, chaises, paliers, poulies, pièces détachées, métiers et machines outils d'occasion, ferrailles pour bâtiments. 533

*Liquide anti mite infaillible, incolore*, pour destruction des vers et autres insectes, dans les étoffes de laine, les canettes, les bobines à conserver en caisse, au moyen du Pulvérisateur. Produit spécial *Palmo-Colle* pour encollage à la fécule. — S'adresser à **M. Léon Duthoit**. 535


## BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

*Situation hebdomadaire du 7 Juin*

ACTIF

| | | |
|---|---|---|
| Encaisse de la Banque | | 2.330.170.503 55 |
| Effets échus hier à recevoir | | 114.4[illegible] 29 |
| Portefeuille de Paris : Commerce | | 227.945.455 64 |
| Portefeuille des succursales : Effets sur place | | 311.467.303 .. |
| Avances sur lingots et monnaies | | 6.[illegible].300 .. |
| — — succursales | | 20[illegible].000 .. |
| Avances sur titres | | 119.132.508 90 |
| — — succursales | | 137.3[illegible]6.093 .. |
| Avances à l'Etat | | 140.000.000 .. |
| Rentes de la réserve : | | |
| Loi du 17 mai 1834 | (a) | 10.000.000 .. |
| Ex-banques des départements | (b) | 2.980.750 14 |
| Rentes disponibles | | 9[illegible].6[illegible]5.[illegible]07 70 |
| Rentes immobilisées | (c) | 100.[illegible].000 .. |
| Hôtel et mobilier de la Banque | (d) | 4.000.000 .. |
| Immeubles des succursales | | 9.5[illegible].461 .. |
| Dépenses d'administration | | 4.634.934 03 |
| Emploi de la réserve spéciale | (e) | 9.[illegible].444 16 |
| Monnaies italiennes en dépôt | | .......... .. |
| Divers | | 4[illegible].042.[illegible] 39 |
| | | 3.5[illegible]8.8[illegible]7.441 20 |

PASSIF

| | | |
|---|---|---|
| Capital de la Banque | | 182.500.000 .. |
| Bénéfice en addition au capital | | 8.002 313 54 |
| Réserves immobilières : | | |
| Loi du 17 mai 1834 | (a) | 10.000.000 .. |
| Ex-banques départementales | (b) | 2.980.750 14 |
| Loi du 9 juin 1857 | (c) | 9.125.000 .. |
| Réserves immobilières | (d) | 4.000.000 .. |
| Réserve spéciale | (e) | 9.967.444 16 |
| Billets au porteur en circulation | | 2.6[illegible]3.534.415 .. |
| Arrérages de valeurs transférées ou déposées | | 9.509.0[illegible] 67 |
| Billets à ordre et récépissés | | 32.615.0[illegible] 23 |
| Comptes-courants du Trésor | | 217.062.236 68 |
| Comptes-courants de Paris | | 356.312.618 15 |
| — — des succursales | | 54.151.213 .. |
| Dividendes à payer | | 1.551.933 73 |
| Effets non disponibles | | .......... .. |
| Escomptes et intérêts divers | | 10 609.081 95 |
| Reescompte du dernier semestre | | 1.9[illegible].810 58 |
| Divers | | 25 [illegible].400 20 |
| | | 3.558.871.441 20 |

*Décomposition de l'encaisse au 7 Juin*

| | |
|---|---|
| Or | 1.113.401 229 35 |
| Argent | 1.215.369 213 70 |
| | 2.330.170.503 55 |

Ce bilan, comparé à celui de la semaine dernière, fait ressortir les différences suivantes sur les principaux chapitres :

AUGMENTATION

| | |
|---|---|
| Avances sur titres | 3.000.000 |

DIMINUTION

| | |
|---|---|
| Portefeuille | 153.000.000 |
| Comptes courants du Trésor | 40.000.000 |
| Comptes-courants particuliers | 9 500.000 |
| Circulation des billets | 99.000.000 |
| Encaisse métallique | 2.000.000 |
| Or | 00.000.000 |
| Argent | 0.000.000 |
| Bénéfices de la semaine | 439 234 |


Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve 17